

REGLEMENT CONCOURS DES MAISONS FLEURIES METEREN

Le comité des fêtes de Méteren organise un concours des maisons fleuries. Il est ouvert à toute résidence principale ou secondaire, particulier, association, commerce.

Le but du concours est de contribuer au fleurissement de notre commune et de permettre une amélioration de l'esthétique pour le plaisir de tous.

CATÉGORIES :

Le concours est divisé en 3 catégories :

- maisons
- façade décorée et fleurie
- commerces ou exploitation agricole

Le fleurissement doit être visible de la rue. Plusieurs passages seront effectués pour juger du fleurissement entre juin et fin août 2022.

JURY :

Les membres du comité des fêtes composent le jury du concours. Il est le seul à être juge pour la validation et l'attribution des prix.

PRIX :

Des récompenses seront attribuées dans chaque catégorie soit sous forme de lot ou de bons d'achats.

INSCRIPTION :

Le concours est gratuit mais l'inscription est obligatoire. Elle se fera avant le 28 mai 2022, date de clôture. L'inscription peut s'effectuer sur le bulletin d'inscription déposé en boîte aux lettres ou via le formulaire sur le site du comité www.comitefetesmeteren.fr

Les inscriptions papiers sont à déposer en Mairie.

PHOTOS :

Les participants autorisent le jury à photographier les jardins, façades retenues pour une exploitation éventuelle lors de la remise des prix ou de parution dans nos publications.

ENGAGEMENT :

L'adhésion au concours entraîne de la part des participants l'acceptation du présent règlement.